

Colombes, le 27 mars 2013

Situation de Kem One : précisions Arkema

Le tribunal de commerce de Lyon vient de décider d'ouvrir une procédure de redressement judiciaire avec continuation de l'activité pendant une période d'observation de six mois pour la société Kem One SAS, correspondant à la partie amont (électrolyses chlore / soude et production de PVC) de l'ensemble des activités cédées par Arkema au Groupe Klesch.

Arkema rappelle à cette occasion que la cession du pôle vinyliques au groupe Klesch finalisée le 2 juillet 2012 portait sur un ensemble industriel complet et cohérent économiquement, allant de l'amont (électrolyses chlore/soude et production de PVC) jusqu'à l'aval (transformation du PVC, en compounds, tubes et profilés). Le maintien de cette intégration était un facteur-clé de réussite de Kem One dans le futur.

Le groupe Kem One était doté au moment de la cession d'un bilan financier solide (absence totale de dette, apport de 100 M€ de trésorerie et de nombreuses garanties), et le groupe Klesch s'était engagé à mettre en place un financement adapté aux besoins de Kem One dès juillet 2012.

Arkema précise que la situation créée aujourd'hui est un acte unilatéral du groupe Klesch qui a pris la décision de séparer les deux activités amont (Kem One SAS) et aval (Kem One Innovative Vinyls SAS) et de ne pas mettre en place les financements et garanties prévus.

Arkema attend donc que la procédure de redressement judiciaire permette de clarifier les raisons de la situation actuelle (marche des unités, gestion de la force majeure du vapocraqueur de Lavéra, évolution des marges et des volumes) et souhaite que cette procédure permette également de s'assurer au plus vite que les moyens financiers mis par Arkema à la disposition de Kem One ont été utilisés conformément à leur objet social.

Arkema rappelle que la cession des activités vinyliques au groupe Klesch en juillet 2012 s'est faite en toute transparence, en totale régularité et en parfaite conformité avec les pratiques usuelles dans ce type d'opérations et est parfaitement confiant dans sa capacité à le démontrer.

Arkema précise enfin que son exposition à la société Kem One SAS s'élevait au 31 décembre 2012, sans augmentation depuis, à un total de 125 M€, correspondant à 65 M€ de créances et 60 M€ d'euros de garanties en faveur de tiers.

Premier chimiste français, acteur majeur de la chimie mondiale, Arkema invente chaque jour la chimie de demain. Une chimie de spécialité, moderne et responsable, tournée vers l'innovation, qui apporte à ses clients des solutions concrètes pour relever les défis du changement climatique, de l'accès à l'eau potable, des énergies du futur, de la préservation des ressources fossiles, et de l'allègement des matériaux. Présent dans plus de 40 pays, avec un effectif d'environ 14 000 personnes, 10 centres de recherche, Arkema réalise un chiffre d'affaires de 6,4 milliards d'euros et occupe des positions de leader sur ses marchés avec des marques internationalement reconnues.

Contacts investisseurs :

Sophie Fouillat Tél. : +33 1 49 00 86 37

Jérôme Raphanaud Tél. : +33 1 49 00 72 07

sophie.fouillat@arkema.com

jerome.raphanaud@arkema.com

Contacts presse :

Gilles Galinier Tél. : +33 1 49 00 70 07

gilles.galinier@arkema.com